

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 15 décembre 2021**

---

Communication n° 41/12.2021

Objet: présence médicale dans la Commune de Saint-Prex

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Partout en Suisse la relève médicale dans les Communes pose un sérieux problème, ceci en particulier pour les médecins généralistes. La prise en charge des soins primaires, ainsi qu'un triage adéquat est essentiel pour une prise en charge médicale optimale de proximité. L'expérience dans d'autres localités montre que le soutien de la Municipalité est un facteur important pour conserver des soins de proximité.

La Municipalité a appris que deux médecins généralistes (200%) ayant leurs cabinets à Saint-Prex allaient prendre la retraite et cherchaient à remettre leurs pratiques, mais sans succès jusqu'à ce jour: Dr. B. Prod'Hom (fin 2021) et le Dr. M.-A. Althaus (fin 2022). Nous les avons contactés, afin de les aider et d'essayer de trouver une solution.

Avec l'aide de M. E. Janicaud, directeur des soins aux Établissements Hospitaliers de la Côte (EHC) et conseiller communal, nous avons pu trouver un accord permettant d'assurer des soins médicaux à Saint-Prex. Une reprise progressive des deux cabinets par les EHC est prévue et sera complète au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Des discussions sont en cours avec un promoteur immobilier pour pérenniser ce centre médical dans des nouveaux locaux en 2023-2024. La Municipalité souhaite créer un centre médico-social dans la Commune réunissant tous les partenaires et intervenants dans le domaine.

Le but à long terme est d'avoir un centre de soins primaires et ainsi aussi de permettre aux citoyens de rester le plus longtemps possible à domicile.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55*